

Le 4 mars 2016

## Contre la loi travail : début d'une lutte prolongée

Le Bureau national de l'Union syndicale Solidaires réuni le 3 mars, a réaffirmé son opposition totale au projet de « loi travail ». Appliqué, il marquerait un recul sans précédent des droits individuels et collectifs des salarié-es.

Accepter le projet de loi concocté par le gouvernement pour satisfaire le patronat, ce serait :

- ♦ accepter la liquidation des 35 heures,
- ♦ accepter de travailler jusqu'à 12 heures par jour,
- ♦ accepter que les patrons licencient quand ils veulent et comme ils veulent,
- ♦ accepter des heures supplémentaires majorées de 10% (au lieu de 25%),
- ♦ accepter des heures supplémentaires payées au bout de trois ans,
- ♦ accepter que les apprentis mineurs travaillent 10 heures par jour et 40 heures par semaine,
- ♦ accepter que des référendums imposés par le chantage, puissent défaire les droits collectifs,

**Non, vraiment, il n'y a rien à sauver, rien à négocier dans la loi Travail : c'est pourquoi nous exigeons son retrait total !**

C'est une attaque sans précédent contre les salarié-es, qui accélérerait la flexibilité et la précarité. C'est cette même politique qui est à l'œuvre avec la contre-réforme PPCR dans la Fonction publique.

La colère monte, la mobilisation s'accélère ; après les pétitions, c'est le moment des rassemblements, des manifestations, des grèves. **Solidaires met tout en œuvre pour construire un vaste mouvement social, interprofessionnel, fort, prolongé jusqu'à satisfaction des revendications.**

**Le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale de lutte des femmes**, de nombreuses initiatives unitaires auront lieu partout en France. Solidaires appelle à la grève des femmes. Un rassemblement aura lieu devant le Medef, auquel participeront également les associations de chômeur-euses en lutte dans le cadre de la renégociation Unedic.

**Le 9 mars, des rassemblements et des manifestations auront lieu partout en France**, à l'initiative des organisations de la jeunesse (dont Solidaires étudiant-e-s) et soutenues par une partie du mouvement syndical (dont l'Union syndicale Solidaires). **L'Union syndicale Solidaires soutient ces mobilisations, appelle à la grève, et y sera présente.** L'intersyndicale d'Ile-de-France (CGT, FO, Solidaires, FSU) appelle à manifester du MEDEF au Ministère du travail, puis à rejoindre des secteurs en lutte, Place de la République. **A la SNCF et à la RATP, ce sera la grève !** SUD-Rail et Solidaires RATP sont pleinement parti-prenantes de ces mouvements.

**Le 10, ce sont les retraité-es qui seront dans la rue.** D'autres mobilisations nationales sont prévues les jours suivants (social et médico-social, La poste, Fonction publique, etc.).

**Le 12, nous serons dans la rue pour réclamer la fin de l'Etat d'urgence** et des mesures liberticides qui ne luttent pas contre le terrorisme mais renforcent la répression antisynationale et envers toutes celles et ceux qui refusent le capitalisme et ses méfaits.

**Le 31 mars, CGT, FO, Solidaires et FSU appellent à une journée interprofessionnelle de grèves et manifestations :** Par millions, nous dirons notre refus de ce projet de loi. Nous défendrons nos revendications : réduction du temps de travail sans perte de salaire, droit de véto des représentant-es des travailleurs-ses, un autre partage des richesses que nous produisons et qu'une petite minorité d'actionnaires nous volent...

Nous voulons et pouvons **gagner contre le gouvernement au service des patrons.** Et nous sommes convaincu-es qu'une chose peut les faire reculer : le **blocage de l'économie.** Faisons de chaque mobilisation une étape pour construire un mouvement de grève reconductible. A nous de construire ce mouvement, à partir de la base : débattons-en, organisons-nous dans les entreprises, les services, les localités !

Retrouvez les infos/matériels liés à cette lutte sur <http://www.solidaires.org/La-loi-El-Khomri-doit-etre-retirée>



## **Secteur ferroviaire : grève le 9 mars**

Le gouvernement a publié un projet de décret sur l'organisation et le temps de travail dans le transport ferroviaire qui nie un siècle et demi d'expérience ferroviaire. **Ce projet est dangereux pour la sécurité ferroviaire et donc pour les usagers et les travailleurs et travailleuses du secteur.** Il détériore les conditions de travail de 150 000 salarié-es (de la SNCF), ignore des dizaines de milliers de collègues d'entreprises privées (nettoyage ferroviaire, restauration ferroviaire, maintenance ferroviaire, etc.), ne règle rien pour les milliers de salarié-es des entreprises de transport ferroviaire mis en danger par des patrons dont la seule préoccupation est le fric qu'ils empochent !

**Le décret sur l'organisation et le temps de travail doit avoir comme base minimale la réglementation du travail et le Statut de l'entreprise ferroviaire publique, la SNCF.** Le projet gouvernemental est inacceptable, il ne peut servir de base à une négociation !

Alors que le gouvernement vient de faire connaître son projet de destruction du Code du travail, c'est cette logique de dumping social que les cheminot-es refusent ! A l'appel de la CGT, de SUD-Rail, de l'Unsa et de la CFDT, **ils et elles seront en grève le 9 mars pour une réglementation du travail de progrès dans le secteur ferroviaire et contre la régression sociale généralisée.**

## **Travail social : grève le 15 mars pour défendre nos droits**

Les derniers remparts pour contenir la casse du travail social sont les statuts et les Conventions Collectives du secteur. Après les offensives patronales dans les CLCC, la CC 51, la Croix Rouge, **la CC 66 est la prochaine victime annoncée du gouvernement et du patronat associatif,** afin de réduire le coût du travail, déqualifier massivement, mettre en concurrence l'ensemble des structures publiques et privées, démanteler l'ensemble des protections sociales et civiles afin de répondre aux exigences des politiques libérales portées par les différents traités européens.

En remettant en cause profondément les qualifications et les métiers par la refonte de la formation, **le patronat associatif s'attaque aux fondements du travail social et aux acquis conventionnels,** en voulant mettre en place une convention au rabais, avec une rémunération au résultat, des salaires individualisés, la mise en concurrence généralisée des salarié-es et la suppression des acquis sociaux (congés supplémentaires, etc...).

Dans un contexte de luttes dans de nombreux départements suite à des baisses massives de subventions, de licenciements, de fermetures de services, le 15 mars doit être l'occasion de se rassembler dans la plus large unité pour montrer aux employeurs et au gouvernement l'attachement des travailleurs et des travailleuses sociales aux missions de services aux publics les plus fragilisés.

**Dans tous les départements, la Fédération SUD Santé Sociaux appelle les salarié-es du secteur sanitaire, médico-social et social à faire grève et à participer massivement aux rassemblements et manifestations, aux Assemblées Générales dans les établissements pour :**

- ◆ La **défense des acquis conventionnels**
- ◆ La **défense et la reconnaissance des métiers et des qualifications**
- ◆ La **création d'emplois qualifiés**
- ◆ L'**augmentation générale des salaires**
- ◆ Le **salaire minimum conventionnel à 1700 € net**
- ◆ Un **travail sanitaire et social de qualité au service de la population**
- ◆ Pour **une convention collective commune de haut niveau**

*A Paris, un rassemblement est organisé devant le Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale (Syneas).*

## **Etat d'urgence : c'est non, toujours non**

Alors que le Sénat s'apprête à examiner le projet de réforme constitutionnelle concernant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, **plus de 150 organisations, rassemblées dans les collectifs "Nous ne céderons pas" et "Stop état d'urgence" appellent à une journée nationale de mobilisation (manifestations, rassemblements, réunions, ...), le samedi 12 mars,** partout en France pour porter les revendications :

- ◆ Défendons nos libertés !
- ◆ Non à l'état d'exception permanent
- ◆ Levée de l'état d'urgence
- ◆ Non à la déchéance de nationalité

*À Paris, un rassemblement est organisé à partir de 15 heures place Edmond Rostand (M° Luxembourg), avec prises de parole, spectacles, tables des signataires, etc. Il sera précédé d'une manifestation qui partira à 14 heures de Saint Michel pour le rejoindre.*



## ***Fonction publique : rendez-vous salarial sous surveillance***

Dans une période où nombre de réformes impactent le travail des agents, les organisations syndicales de la Fonction publique - Cgt, Cfdt, Cgc, Fa-Fp, Fsu, Solidaires et Unsa portent ensemble **le nécessaire respect du statut général de la Fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre la précarité et l'exigence d'emplois statutaires** en nombre suffisant pour faire face aux besoins, **l'amélioration des conditions de travail** et le **pouvoir d'achat des agents publics**.

Aujourd'hui, à quelques jours de l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique, elles rappellent leur exigence qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents. En effet, la politique d'austérité salariale a abouti à une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

Pour ces organisations syndicales, l'heure est venue de mettre un terme au contentieux salarial qui s'est accumulé depuis des années! Les agents de la fonction publique jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre.

**Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations salariales le mercredi 17 mars, il doit déboucher sur des mesures fortes.** Les organisations syndicales porteuses des exigences des agents publics jugeront à cette aune les annonces qui seront faites par le gouvernement. Si celles-ci étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, **elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations.** Dès à présent, elles inscrivent cette possibilité d'action le 22 mars prochain.

## ***Plan stratégique de La Poste : grève le 23 mars***

Lors du Conseil d'administration de décembre 2015, les dirigeants du groupe La Poste présentaient à leurs actionnaires, l'Etat et la Caisse des Dépôts, un budget reposant sur deux axes, le développement des activités commerciales et la "maîtrise des charges". **Sur l'emploi, depuis 2005, plus de 16 000 départs au Courrier-Colis n'ont pas été remplacés, autant pour la qualité de service !**

De même, la saignée continue dans les services supports de la maison mère avec des dizaines de fermetures de sites au moment même où La Poste est censée se moderniser et a donc besoin de toutes les compétences.

Côté service public, **la direction programme les fermetures de bureaux de poste, en catimini et avec la bénédiction des parlementaires de l'observatoire de la présence postale, les fermetures de centres de tri et leur cortège d'emplois locaux supprimés.**

Au vu de ce qu'annonce ce budget, 2016 sera une année noire pour le service public postal, l'emploi et les conditions de travail. Ce constat nécessite une riposte de l'ensemble des services. C'est le sens de notre appel à la grève à partir du 23 mars. **La fédération SUD PTT a déposé un préavis illimité** et appelle l'ensemble des postiers et postières à participer à une manifestation nationale le 23 mars à 14h à Paris.

## ***Ligue de l'enseignement 31 : lutte pour l'emploi***

La Fédération SUD Santé Sociaux suit avec attention la **situation emblématique de la Ligue de l'Enseignement de Haute Garonne (31) où pèsent de sérieuses menaces sur la pérennité de l'emploi.** 37 licenciements et 550 transferts de personnels sont en jeu.

Les difficultés de la Ligue de l'Enseignement 31 ne sont pas une découverte : dès 2013, les représentants du personnel avaient lancé un droit d'alerte que le CA avait balayé d'un revers de la main. Aujourd'hui, la Ligue assure ne plus être en mesure d'assurer l'activité sur le Service Animation et Territoire en particulier sur les Accueils de Loisirs (ADL) et les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE). Elle le justifie par le déficit qui affecterait selon elle le service, ce que contre dit l'Expert-Comptable mandaté par le Comité d'Entreprise. Les salarié-es s'interrogent à juste titre sur les véritables raisons de cette désaffectation de la Ligue de l'Enseignement.

Face à ces menaces, soutenu-es par SUD Santé, la CGT et la CFDT, **ils et elles occupent les locaux de la Ligue de l'Enseignement à Toulouse et sont en grève depuis le 10 février.** La Direction n'oppose que le mépris par l'envoi d'huissiers de justice. Alors que **les personnels se démènent sans compter pour sauver leurs emplois** par des démarches auprès de la DIRECCTE, de la Mairie, de la Préfecture, les principaux dirigeants de la Ligue de l'Enseignement, en plein mouvement social, partent comme si de rien n'était, en vacances ! De son côté la Fédération Nationale de la Ligue de l'Enseignement reste muette !

## **Convention Assurance chômage : gagner de nouveaux droits**

Le 22 février 2016 a commencé le cycle de renégociation de la convention relative à l'indemnisation des chômeur-ses qui doit aboutir en juillet à un agrément ministériel. On entend déjà les organisations patronales et le gouvernement marteler de concert l'argument sur le déficit des caisses de l'Unédic.

Financer l'Unédic est un choix politique. Mais **les organisations patronales, avec la complicité active des gouvernements successifs, travaillent à la destruction de l'ensemble des organismes sociaux, de la Sécurité sociale ainsi que des services publics.**

L'argument du déficit de l'Unédic n'est qu'un prétexte pour justifier la dégradation des droits des chômeurs-ses et précaires. La menace de la dégressivité des allocations est à nouveau avancée comme une solution pour limiter les dépenses et accélérer le soi-disant retour à l'emploi des chômeurs-ses et précaires. Et la Cour des comptes préconise de réduire le nombre de jours indemnisés et le montant des allocations.

Mais ce sont les entreprises qui licencient, organisent la flexibilité et en conséquence précarisent les travailleurs. Ce sont les entreprises et les actionnaires qui empochent des aides publiques et les exonérations sociales sans embauches en contrepartie. Financer les soi-disant 29 milliards d'euros de dette de l'Unédic ne devrait pas poser de problème :

◆ **Chaque année, 30 milliards de revenus fiscaux sont transférés vers les grandes entreprises via le CICE et le pacte de responsabilité.**

◆ **Chaque année, les fraudes des employeurs sur les cotisations sociales coûtent 20 milliards.**

◆ **Chaque année, les contrats courts et les ruptures conventionnelles coûtent 12 milliards à l'Unédic.**

◆ **Une augmentation de 0,2 point des cotisations employeurs permettrait d'augmenter les recettes de l'Unédic d'un milliard.**

L'assurance chômage nous concerne toutes et tous : précaires, intermittent-es, intérimaires, jeunes, chômeur-ses et tous les salarié-es. Tous et toutes, nous devons nous mobiliser pour défendre une assurance chômage juste et équitable, et conquérir de nouveaux droits.

**Nous revendiquons :**

◆ **L'indemnisation et la revalorisation de toutes les formes de chômage et de précarité,**

◆ **La garantie d'un revenu personnel décent et la continuité des droits sociaux,**

◆ **Le libre choix de son emploi et de sa formation,**

◆ **L'augmentation du taux de cotisation des employeurs,**

◆ **La sur-cotisation des employeurs sur les contrats courts,**

◆ **L'élargissement du financement aux profits et aux dividendes des actionnaires.**

Les mouvements de chômeurs-euses (AC ! Apeis, MNCP, CGT chômeurs, etc.) et les organisations syndicales (CNT, FSU, CGT Intérim, Solidaires, SUD emploi, SUD Culture) travaillent à construire des mobilisations unitaires pour riposter à ces attaques.

## **Ville-Evrard : la lutte contre le GHT, c'est maintenant**

« ARS gare à tes fesses Ville-Evrard est sous tes fenêtres ». Le 16 février, près de 250 salarié-es de cet important hôpital psychiatrique public du neuf-trois ont manifesté bruyamment leur **refus d'intégrer, au 1<sup>er</sup> juillet, le Groupement Hospitalier de Territoire** avec trois hôpitaux généraux, que leur imposent les technocrates de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France.

Le cadre unitaire large (SUD, CGT, CFDT, Collèges des médecins et des cadres soignants) et les AG massives revendiquent d'y « déroger ». **Les GHT, pièces maîtresses de la nouvelle Loi Santé pour imposer une restructuration à marche forcée de tous les hôpitaux publics, ne seront bons pour personne**, avec leurs cortèges de suppression d'emplois, de fermeture – regroupement de services, de mobilité géographique des personnels, de rabaillage des acquis sociaux. La psychiatrie publique y perdra aussi sa spécificité et ce qui subsiste de la politique « humaniste » du secteur qui assure la prévention, les soins et le suivi des patients. L'ARS craint d'ouvrir « la boîte de pandore » et de donner des idées à beaucoup d'hospitaliers.



A Ville-Evrard, un comité d'action met en musique des initiatives envers la population, les élu-es, etc. Sont programmés l'envahissement du Conseil de surveillance de l'hosto et un rassemblement au Ministère de la Santé, où tout se décide, au printemps... Et pourquoi pas avant l'été, une mobilisation générale et coordonnée des hospitaliers contre les GHT et pour la satisfaction des multiples revendications. **Hors de question de travailler demain dans des usines à soins obnubilées par les comptes et la productivité !**